



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Création d'un centre sportif sur le secteur de la Tête de Chien à La Turbie (06)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

BAREL

Prénom(s)

FABIEN

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
44°d)	Équipements sportifs : centre sportif dédié au vélo ouvert aux professionnels et aux particuliers (espace exposition, salle de séminaire, café-atelier, centre de préparation physique, salle de réunion, hébergements)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à réhabiliter des bâtiments existants en hébergements et structures d'accueils dédiées au vélo. Pour se faire, certains bâtiments seront simplement rénovés et transformés selon leur utilisation et d'autres rénovés et surélevés afin d'optimiser les espaces.

Le programme est réparti comme suit dans les 5 bâtiments :

-Bâtiment 1 / 2 / 3 : Hébergements type appartements du studio au 3P + services – **Surface Plancher 970 m²**

oBâtiment 1 : Rénovation + surélévation

oBâtiments 2 / 3 : Rénovation

-Bâtiment 4 / 5 : Salles d'activités et réception – **Surface Plancher 458 m²**

oBâtiment 4 : Démolition / reconstruction avec emprise au sol supplémentaire <75 m² (La superficie imperméabilisée du bâtiment démolit / reconstruit passera d'environ 120 m² à 195 m². Les bâtiments rénovés sont à superficie constante.)

oBâtiment 5 : Rénovation

Emprise au sol existante : 1577 m² → Emprise au sol projet : 1642 m²

Actuellement le site présente 15 hébergements. Au total, le projet comptera 28 hébergements soit 13 en plus du nombre existant, sans modifier la surface de plancher.

Cernant les stationnements, les 30 places actuelles seront conservées dont 5 réaménagées en stabilisé. Aucune place de stationnement ne sera créée. Ces places seront accessibles depuis un portail à Digidoc à l'entrée du site qui empêche la sur-affluence éventuelle.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est un lieu d'accueil pour partager la passion du vélo. Ouverts aux professionnels comme aux particuliers, il vise à développer et promouvoir cette activité, en proposant des lieux de vie et de formation.

Les acteurs du projet prévoient la mise en place d'équipements spécifique comme un café-atelier, un espace d'exposition des marques, une salle de séminaire et un centre de préparation physique.

Lieu de départ pour les sentiers balisés et routes existants alentours, le centre informera les usagers et les accompagnera dans une pratique respectueuse de l'environnement. Il comprendra quelques hébergements (à savoir 28), participant ainsi au développement du cyclo-tourisme dans la région.

L'activité de vélo n'est pas prévue sur le site ni dans l'environnement proche protégé par le biotope car la richesse de notre région permet largement sa pratique dans les chemins et routes existants prévus pour cette pratique.

Des locaux seront enfin nécessaires pour l'exploitation du site (accueil, conciergerie, sanitaires, etc.)

43 Décrivez sommairement le projet

431 Dans sa phase travaux

Le projet sera pensé avec la contrainte que constitue le caractère naturel à préserver du site. Les interventions sur les bâtiments restent principalement de la rénovation (intérieure et façades), et les travaux viseront à améliorer la qualité environnementale du bâti, tant en terme de dépenses énergétiques qu'en terme de qualité de matériau.

La réalisation technique des surélévations sera appréhendée dès le démarrage des études, en envisageant des techniques de constructions propres, une réflexion sur la taille et le montage des éléments pour éviter des transports trop impactants.

Les voiries étant conservées, les produits polluants type enrobé ou béton désactivé seront utilisés pour reprendre les routes existantes après réalisation des réseaux et peut-être si l'étude hydro (en cours) le permet pour agrandir ponctuellement les voies afin de réaliser les aires de retournement pompiers.

Le projet tiendra compte également de l'impact de l'éclairage et des études d'éclairage seront réalisées pour s'assurer du respect des espèces.

Durant le chantier, les espaces naturels seront protégés, avec l'interdiction de certaines zones aux entreprises de construction et le balisage systématique des cheminements.

Les accès se feront par les voies existantes, tous les bâtiments étant accessibles directement depuis les routes. Des zones de stockage seront signifiées et balisées et ainsi que les zones de tri des déchets. Ces zones se situeront sur les zones de stationnement existantes et sur la zone « de flore envahissante ».

432 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site sera ouvert seulement aux personnes autorisées et accueillera toute l'année des particuliers et des professionnels. Les espaces aménagés seront ouverts aux usagers. Les espaces naturels (pelouses, boisements et espaces verts) ne seront pas accessibles afin de préserver le milieu protégé naturel entourant le site mais également au cœur du site. De nombreuses espèces protégées et sensibles s'y trouvent. Des mesures adaptées de protections seront mises en oeuvre afin de canaliser les usagers dans les espaces dédiés empêchant tout piétinement et toute gêne des espèces floristiques et faunistiques sauvages.

Le nombre de places de parking est de 30 véhicules, avec un portail à Digicode à l'entrée du site qui empêche la sur-affluence éventuelle.

Environ une cinquantaine de places se situent à proximité dans un parking communal public, où il est possible d'accéder rapidement au centre à pied ou en vélo.

Nous notons également, la volonté de la mairie d'installer une navette entre le centre du village et ces parkings. Ce point est mentionné dans le rapport du commissaire enquêteur et de l'enquête publique, ainsi que les réponses faites par la mairie aux administrés.

44 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande de permis de démolir et de reconstruire

45 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rénovation de 3 bâtiments en lieu et place, rénovation d'un bâtiment et surélévation. Démolition et reconstruction d'un bâtiment avec surélévation d'un étage et création d'un bassin de nage en toiture	Env. 1140 m ² surface de Plancher Env. 290 m ² de surface de plancher
Conservation de toutes les places de stationnement existantes (30 places) Emprise au sol	Dimens. 25*2,5 m Existant : 1577 m ² projet : 1642 m ²

46 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " N Lat. : ° , " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

47 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

47.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.72 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En partie en ZNIEFF de type 1 Tête de Chien (FR930020133) : Seules les surfaces situées sur le pourtour du périmètre d'étude se situent en ZNIEFF.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En partie au sein d'un APPB Falaises de la Riviera : Seules les surfaces situées sur le pourtour du périmètre d'étude se situent dans le périmètre d'arrêté de biotope. Aucun bâti existant qui fera l'objet de réhabilitation et ni aucune activité ne se situeront dans ce périmètre de protection.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est soumise à l'application d'un PPR mouvement de terrain approuvé le 02/05/2001.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude se situe au sein du site inscrit « Littoral de Nice à menton ».

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les réseaux eau usée et eau potable sont existants sur le site. Les bâtiments existants sont raccordés au réseau communal sauf les bâtiments 4 et 5 qui ont un assainissement autonome. Ces 2 bâtiments devront donc être reliés à l'assainissement collectif et des tranchées devront être creusées, nécessaire d'affirmer qu'elles le seront sur le chemin existant pour ne pas impacter la biodiversité. Les travaux de rénovation à l'intérieur des bâtiments auront une incidence limitée sur les réseaux extérieurs. Il est probable que des travaux soient nécessaires sur les réseaux extérieurs : leur passage sera autant que possible réalisé dans les emprises des voiries existantes. Le local transformateur sera installé au croisement des chemins d'accès.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les enjeux sur la biodiversité ont été évalués comme étant forts sur certaines espèces présentes au sein des bâtiments et à proximité. Des mesures adaptées seront mises en place afin de limiter les impacts sur les espèces et leurs habitats. Il n'y aura pas d'impact résiduels in fine. Une attention particulière sera apportée à la préservation de la Nivéole de Nice qui fait l'objet d'un PNA en cours d'élaboration. L'étude sur la biodiversité a permis également de faire un état des lieux des habitats naturels et anthropisés, de la faune et de la flore (inventaire 4 saisons). (cf. annexe 7 – Diagnostic environnemental)
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est inscrit seulement dans des zones déjà urbanisées et artificialisées. Les aménagements connexes (Réaménagement des places de stationnement sur la zone « de flore envahissante » - Aires de retournement pompiers – Accès piétons et PMR aux bâtiments (cheminement en surfaces perméables – escaliers – zones d'attente sécurisé en surfaces perméables – murs de soutènements) – Placette à créer entre le bâtiment 4 et le bâtiment 5) sont réalisés dans des zones ne présentant pas de caractère naturel ni forestier au regard des habitats identifiés (espèces invasives, sols remaniés et composés de terre de remblais)
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans une zone classée en aléa très fort au PAC Feu de forêt. Actuellement, les OLD sont déjà applicables et devront être mises en œuvre après l'aménagement du site selon les prescriptions réglementaires. Une étude fine du périmètre à débroussailler et une analyse des enjeux sur la biodiversité (habitats naturels et espèces sensibles aux actions de débroussaillage) a permis d'établir des mesures adaptées limitant les impacts sur la biodiversité (périodes, conservation de la strate arbustive à certains endroits...) Le projet s'accompagne d'aménagements utiles pour la défense contre les incendies : pose de borne incendie, utilisation de matériaux résistants au feu, conservation des voiries existantes et aménagement d'aires de retournement pour les pompiers, installation d'un raccord de branchement au bassin de nage pour les pompiers. (cf. Annexe 7 Diagnostic environnemental)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trafics seront liés aux usagers et visiteurs qui viendront sur le site. Le trafic induit sera faible et occasionnel au gré des réservations et des événements. Le site aura une capacité de couchage inférieure à 100 personnes. La capacité du site sera elle de 150 personnes en moyenne avec des pics de fréquentation ponctuelle pouvant aller au-delà de ce chiffre dans le cas d'événements exceptionnels. Le trafic prévisionnel sur le site est de 30 veh/semaine. Une navette sera mise en place et permettra de relier les parkings communaux au site de la Tête de Chien limitant le trafic et la circulation sur le site. Les espaces naturels seront interdits à la circulation piétonne et cycliste et seront préservés par des moyens physiques (ganivelles ou autre) et des panneaux d'information.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site sera éclairé pour des raisons de sécurité. Un système d'éclairage déclenché en fonction de la présence d'utilisateur peut permettre de limiter les incidences sur la qualité de la trame noire.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un secteur desservi par le ramassage des déchets et ordures ménagères (gestion par la CARF). Ce ramassage se fait avant la barrière à l'entrée du site de la Tête de Chien.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La qualité architecturale du projet garantit une intégration des bâtiments dans le paysage du secteur de la Tête de Chien. Les matériaux choisis, l'architecture des bâtiments rénovés ont été retenus de manière à ce que l'ensemble s'intègre dans un secteur naturel et végétalisé : murs en pierre, tuiles, couleur des matériaux, ambiance dans l'esprit des bâtiments existants. Le bâtiment reconstruit quant à lui aura une architecture contemporaine. Le projet s'intègre dans le paysage par ses volumétries, par le traitement des façades très minérales avec de décrochés reprenant les principes empiriques et régionaux de protection du soleil, et par une colorimétrie intégrant l'architecture dans la roche des falaises.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

62 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le site de la Tête de Chien est préservé aujourd'hui de tout autre projet étant donné qu'il est en grande partie inclus dans un site classé en arrêté de protection Biotope. Seul le fort qui se situe au sud du périmètre d'étude n'est pas classé. A ce jour, il n'y a aucun projet sur le fort et ses abords induisant d'éventuels impacts sur l'environnement.
(Consultation du site de la DREAL PACA le 10/05/2024)

63 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

64 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

65 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

cf. Annexe 7 - Diagnostic environnementale

Synthèse des mesures ERC :

- Calendrier de travaux adapté aux sensibilités de la faune et de la flore locale (dont la Nivéole de Nice),
- Mise en défens des stations à espèces floristiques protégées,
- Eradication des espèces invasives (Ailante et Canne de Provence) présentes sur une partie du site,
- Intervention d'un écologue avant travaux et suivi écologique des travaux (notamment concernant les reptiles),
- Installation de gîtes pour les chiroptères dans les combles des bâtiments réhabilités ainsi que des abris à avifaune,
- Pose de ganivelles et de panneaux d'information évitant l'introduction du public (piéton et à vélo) dans des espaces naturels,
- Prise en compte de la trame noire avec l'installation de luminaires adaptés au site (intensité lumineuse limitée et faisceau de lumière orienté)
- Mise en place de moyens de lutte contre les incendies (programme de débroussaillage en faveur de la biodiversité, borne à incendie, aire de retournement pour les engins des pompiers)
- Mise en place de moyen de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où le projet prend en compte l'ensemble des enjeux qui ont été évalués lors des inventaires naturalistes sur 4 saisons et étant donné que son parti d'aménagement retenu tient compte des enjeux identifiés et mettra en oeuvre les mesures adaptées pour éviter réduire et compenser, il ne sera pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

82 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe 7 - Diagnostic environnemental	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe 8 – Note hydraulique Eaux&Perspectives	<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le

Signature du (des) demandeur(s)

